

Le sénateur Flynn: Cependant, si j'ai bien compris, le comité de chaque chambre du Parlement sera chapeauté par la cour fédérale qui jouera un rôle important.

Le sénateur Gouin: J'ai été vivement intéressé par la question du sénateur Flynn et par la réponse qu'a donnée le ministre au sujet de ce que nous désignerions comme des plaintes concernant l'application d'un règlement, mais j'aimerais faire une suggestion à l'égard de ce que j'appellerais des mesures préventives.

Au Québec, nous avons la Commission du salaire minimum quand il s'agit d'une ordonnance générale — je prendrai le cas extrême de l'application universelle. Nous avons déjà eu une demande où je représentais les producteurs, les consommateurs, les employeurs et les syndicats. Quant un règlement est d'importance vitale, ne serait-il pas sage aussi que les parties, dans leur ensemble, aient l'occasion de se faire entendre avant l'adoption des règlements ?

M. Turner: Je crois que cela serait très utile dans certains cas. En fait, cette procédure a été suivie dans certains cas de plus en plus fréquents. Par l'entremise du ministère de la Justice, nous faisons cette suggestion à d'autres ministères. M. Thorson aimerait peut-être faire des commentaires sur le sujet.

M. Thorson: Vous pourrez remarquer que bon nombre de statuts présentés au Parlement au cours de cette session contiennent une disposition concernant la soumission préalable des règlements proposés. Je pense à la nouvelle Loi sur la sécurité automobile et à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique. Je pense qu'il y en a une ou deux autres. Le Bill sur les mers territoriales est un troisième exemple.

Il est impossible de généraliser et de dire que tous les règlements peuvent ou doivent être présentés avant leur date d'entrée en vigueur, mais, de plus en plus, nous tâchons d'inclure des dispositions pour leur publication préalable dans les cas appropriés.

Le sénateur Flynn: Cela veut-il dire qu'en publiant les règlements qui entreront en vigueur vous invitez le public à présenter des objections ou à faire des représentations ?

M. Thorson: Oui. Notre but n'est pas de placer le public devant un fait accompli, mais devant une proposition, de même que d'inviter — dans les lois que j'ai citées en exemple il y a un moment — le public intéressé à faire ses commentaires.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais dire un mot sur la question de l'ombudsman qui a été abordée. Je ne dis pas que nous devrions avoir un ombudsman fédéral. Je ne me laisse pas impressionner par le fait qu'une grande proportion des cas relèveraient de la compétence fédérale, parce qu'il ne s'agirait alors que de mettre en place une personne ordinaire qui pourrait référer le cas à la province en cause. Cela ne nécessiterait pas trop de travail. Je pense à l'excellent travail qu'accomplit notre ombudsman, le Dr Flemmington, au Nouveau-Brunswick. Il ne s'agit pas seulement du nombre de questions administratives qu'il peut régler, et il en a réglé un bon nombre, mais il s'agit de la confiance du peuple qui sait qu'il y a quelqu'un à qui il peut recourir. Je pense que cela a une grande valeur sur ce plan. Que l'aide qu'il a pu apporter en fait soit grande ou non, je n'en sais rien. Toutefois, je sais que le climat créé au Nouveau-Brunswick est favorable au peuple qui sait qu'il a un ombudsman.

M. Turner: Je suis prêt à entendre toutes les opinions, monsieur le président. Il est plus difficile d'atteindre ces résultats sur le plan fédéral que sur le plan provincial.

Le sénateur Flynn: Nous ferions de la publicité sur le mécanisme qui serait créé ici. Si le grand public savait qu'il peut recourir à un comité du Sénat ou de la Chambre des communes, ou à un comité conjoint des deux chambres, le même climat de confiance règnerait autour de ces comités que celui qui existe apparemment autour d'un ombudsman.

Le sénateur Fergusson: Selon moi, l'effet sur le peuple ne serait pas le même. Les gens ne connaissent rien du mécanisme en voie de création, et l'impression ne serait pas la même que s'ils savaient qu'il y a quelqu'un à qui ils peuvent recourir.

Le sénateur Flynn: Croyez-vous que le mot ombudsman...

Le sénateur Fergusson: Je crois qu'il signifie quelque chose.

Le sénateur Flynn: Il s'agit d'éduquer les gens.

M. Turner: Avec la permission du comité, permettez-moi, monsieur le président, de faire un commentaire. L'an dernier, entre autres responsabilités, j'avais à piloter ou à partager la responsabilité du pilotage du Bill des langues officielles à la Chambre des communes. Le Commissaire aux langues officielles est, en fait, un ombudsman des langues. Nombreuses furent les critiques venant de toute